

Conseil municipal du 9 juin 2023 - Ardres
--- COMPTE RENDU ---

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à Ardres, sous la présidence de Monsieur Ludovic LOQUET, Maire, en suite de la convocation du deux juin deux mille vingt-trois.

Etaient présents : Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Sylvie BONNIERE, Bruno DEJONGHE, Sophie VANHAECKE, Joël VANDERPOTTE, Marie-Hélène LABRE, Frédéric FEYS, Christiane SPRIET, René DEMASSIEUX, Chantal BRISSAUD, Marie-Claude NEUVILLE, Edwige THIRARD, Bernard HENON, Carine RENARD, Véronique LANNOY, Isabelle REGNAUT, Nathalie BUCHE, Olivier ROBE, Ludovic BAROUX, Maxime LEFIEF et Argentine PRUVOST.

Excusés avec pouvoir : Pierre PREVOST, Christophe DUCROCQ, Brigitte LEGRAND, Alexis BATAILLE et Charles FROYE qui avaient respectivement donné pouvoir à Ludovic LOQUET, Gilles COTTREZ, Joël VANDERPOTTE, Sylvie BONNIERE et Nathalie BUCHE.

Secrétaire de séance : Carine RENARD

La séance est ouverte à 18h30.

Il est procédé à l'appel. Le Quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.
Le procès-verbal du conseil municipal du 28 mars 2023 est unanimement approuvé.

Monsieur Le Président propose d'ajouter trois délibérations à l'ordre du jour :

FINANCES

D23-44 SUBVENTION FARDA PATRIMOINE – EGLISE ET CHAPELLE DES CARMES
D23-45 SUBVENTION FARDA ACCOMPAGNEMENT AUX TRAVAUX – ECOLE ANNE FRANK ET SALLE MUNICIPALE
D23-46 DEMANDE DE SUBVENTION ADEME

Le conseil municipal approuve l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

D23-38 DESIGNATION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS
Adopté à l'unanimité

EAU

D23-39 PRESENTATION DU RAPPORT 2022 EAU POTABLE

Le Conseil Municipal prend acte

ASSAINISSEMENT

D23-40 PRESENTATION DU RAPPPORT 2022 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal prend acte

FINANCES

D23-41 RECOMPENSES POUR L'EDITION 2023 DE L'ARENE DU LAC
Adopté à l'unanimité

D23-42 BON D'ACHAT OU REMISE DE DICTIONNAIRES POUR LES ELEVES DE CM2
Adopté à l'unanimité

D23-43 ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 01/01/2024
Adopté à l'unanimité

D23-44 SUBVENTION FARDA PATRIMOINE – EGLISE ET CHAPELLE DES CARMES
Adopté à l'unanimité

D23-45 SUBVENTION FARDA ACCOMPAGNEMENT AUX TRAVAUX – ECOLE ANNE FRANK ET SALLE MUNICIPALE
Adopté à l'unanimité

D23-46 DEMANDE DE SUBVENTION ADEME
Adopté à l'unanimité

URBANISME

D23-47 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE CADASTRALE ATTENANTE A UNE PROPRIETE PRIVEE – AT 112
Adopté à l'unanimité

D23-48 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE CADASTRALE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'HABITATION – AS 536
Adopté à l'unanimité

D23-49 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DE DEUX PARCELLES CADASTRALES ATTENANTES A UNE PROPRIETE PRIVEE – BA 26 ET 27
Adopté à l'unanimité

D23-50 DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE CADASTRALE – AR 403
Adopté à l'unanimité

JEUNESSE

D23-51 AVENANT AU CONTRAT COLONIE DE VACANCES
Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

D23-52 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
Adopté à l'unanimité

D23-53 RECRUTEMENT POUR REMPLACEMENT D'AGENTS MOMENTANEMENT ABSENTS
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

D23-53 PUBLICITE DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte

L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 20h15

Ludovic Loquet,



Maire d'Ardres